Image not found or type unknown

contestation de provisions de charges

Par **wattignies59**, le **06/05/2022** à **15:35**

le bailleur social a augmenter les charge du chaufage de 40 euro depuis janvier 2022 ce que je refuse puisque l anner dernier

Ayant bénéficié d’une régularisation de charges 2020 de 288,14 euros en ma faveur,

il m envoie un courrier me menace de engager de poursuite contre moi.que faire dans ce cas.

[quote]
les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés